

# Conditions particulières - IP supplémentaires xDSL/Fibre (Boxis)

Version : 28.12.2025

La présente CP complète les Conditions générales de service (« CGS »). En cas de contradiction, la hiérarchie prévue à l'Article 1.4 des CGS s'applique.

IMPORTANT - Hors périmètre / facturation Toute demande hors périmètre (p.ex. configuration, assistance applicative, migration, sécurité, coordination tiers, restauration/réversibilité, etc.) est traitée en Services Professionnels (CGSP) et facturée au temps passé selon le tarif et les modalités de l'Annexe - Frais de service, plus coûts tiers au réel.

## 1. Objet / description du Service

Les présentes CP s'appliquent aux adresses IP supplémentaires fournies dans le cadre des Services xDSL Pro et Fibre Pro, selon les modalités prévues à la Commande.

## 2. Attribution / justificatifs

Les adresses IP restent attribuées par Boxis. Boxis peut exiger des justificatifs, limiter le nombre d'IP, refuser une demande, ou réduire une attribution, notamment pour des raisons techniques, réglementaires, anti-abus ou de réputation.

Boxis peut reprendre, retirer ou remplacer une IP pour des raisons techniques/sécurité/anti-abus/réputation ou sur demande d'une autorité/tiers habilité.

## 3. Utilisation / responsabilité

Le Client est responsable de la configuration (p.ex. routage, firewall) et de l'usage des IP. Le Client s'assure que l'usage est conforme au droit applicable et aux règles anti-abus.

## 4. Anti-abus

Sont notamment interdits : spam, phishing, attaques, usurpation, et tout usage nuisant à la réputation (blacklists). Boxis peut filtrer, limiter, retirer une IP et/ou suspendre des services en cas d'abus ou de risque, conformément aux CGS.

## 5. Opérations (rDNS, routage, migration)

Les opérations telles que rDNS, routage, migration, coordination tiers, ou tuning avancé sont susceptibles d'être facturées en Services Professionnels (CGSP), en sus des coûts tiers (le cas échéant).